

Lettre d'information de Pénombre

association régie par
la loi du 1^{er} juillet 1901

*Sois attentif à l'aube
de la vérité qui blanchit*

Augustin, Les Aveux, Livre XI, 34

Janvier 2010 – numéro 54

FIN D'UN LONG SOMMEIL, seulement troublé par le cauchemar d'un numéro manquant... Retour à la vie quotidienne des chiffres.

Chiffres du jour qui n'étonnent plus, chiffres d'un instant, d'une petite polémique avec le ministère de l'Intérieur sur les voitures brûlées, chiffres d'une grosse affaire sanitaire dont on entendra forcément parler encore...

Milliards d'euros dont nous ne pouvons toujours pas nous représenter la grandeur dans les désastres financiers qui continuent d'arriver ; dixièmes de points de croissance de mieux que prévu ou de moins qu'annoncé qui se démultiplient en regains et chutes en bourse. Qu'est-ce à côté de quinze centimètres de neige bloquant l'agglomération parisienne en quelques minutes...

Religion du chiffre dont la dénonciation en haut lieu aura fait long feu, consommation toujours abusive de sondages d'opinion, l'état de santé du nombre dans le débat public reste inquiétant.

Mais il y a du nouveau. Les abus les plus flagrants ne restent pas sans réaction, au moins sur l'Internet. Nous n'avons jamais été très rapides à Pénombre pour relever ce qui doit l'être dans le feu de l'actualité. Ce n'est pas non plus notre but. Et finalement, en attendant un peu, on trouvera toujours un blog dont l'auteur aura pris le temps d'aller voir de quoi il retourne, de protester là où il y a manipulation, de s'indigner là où il y a mépris des lecteurs ou des électeurs.

Les nombres sont bien de plus en plus présents dans le débat public et les acteurs du débat public s'en préoccupent de plus en plus, d'une façon ou d'une autre. Ne surestimons pas la part prise par Pénombre dans cette évolution, mais en pratique, ce nom dit quelque chose à beaucoup de gens et le temps est passé où nous avons besoin de nous rassurer en nous comptant. Pénombre existe bien.

Devons-nous de ce fait nous faire à l'idée que les nombres soient de plus en plus soumis à de mauvais traitements alors même que cela devient d'une certaine façon de plus en plus visible et suscite ainsi toujours plus de méfiance à l'égard du chiffre ?

La loi de Pescheur qui relie le pouvoir de persuasion des nombres à leur vitesse de circulation entraînerait la diminution de ce pouvoir avec la croissance du nombre d'individus concernés (Lettre blanche n°49). Mais l'équation lui assigne une valeur positive. Risquons-nous d'entrer dans une zone où ce pouvoir de persuasion deviendrait négatif ? Comme d'aucuns le pensent depuis un certain temps, l'avenir serait bien sombre pour les producteurs de nombres et la statistique publique.

Debout, Pénombre, réveille-toi !



DÉBATS ET REBONDS

La pierre philosophale ?

LORS DE LA DISCUSSION de la réforme des retraites au Sénat, on a introduit *in fine* dans la loi l'obligation de réfléchir en 2013 à un nouveau système, par points ou notionnel. Un tel système, avait été préconisé en 2008 par deux chercheurs en économie, Antoine Bozio et Thomas Piketty¹. Leurs propositions ont été reprises à son compte par Ségolène Royal, ce qui a donné lieu à de vives discussions au PS. On peut les résumer de la façon suivante. L'État garantit aux cotisations de chaque travailleur un rendement de 2% (hors inflation), rendement basé sur l'évolution passée du taux de croissance de la masse salariale. Le travailleur accumule donc un « capital » qu'il peut liquider à partir d'un certain âge. À ce moment-là, on divise ce « capital » par l'espérance de vie de la génération du travailleur à l'âge en question, ce qui donne la pension annuelle. On parle de capital, mais c'est une somme fictive : les pensions de l'année sont toujours assurées par les cotisations de l'année. On reste donc bien dans un système de répartition et non, contrairement à ce qu'affirment les détracteurs de ce système, dans la capitalisation.

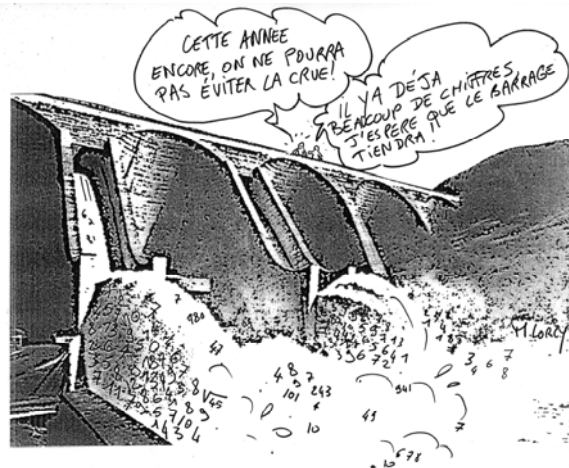
Ce fonctionnement par points cherche, et c'est son mérite, à simplifier et à rendre plus juste et plus lisible le système de retraite. Rappelons que, du fait du vieillissement de la population, le nombre de cotisants diminue relativement à celui des pensionnés ou que celui des pensionnés augmente relativement à celui des cotisants, ce qui nécessite l'une des trois solutions ou un cocktail des trois² : augmentation des cotisations, baisse des pensions, allongement de la durée d'activité. À l'heure actuelle, les cotisants ne voulant pas cotiser plus et les retraités ne voulant pas toucher moins, on a retenu l'allongement de la durée de cotisation, solution d'ailleurs plus efficace que les deux autres, puisqu'elle augmente la masse des cotisations et diminue celle des pensions.

Le système par points semble lever toutes ces difficultés et ne pas nécessiter cet allongement, mais il n'en est rien. D'où vient le vieillissement actuel de la population ? Surtout du fait que l'espérance de vie à l'âge de la retraite augmente. Or, en prenant en compte l'espérance de vie de chaque génération à

cet âge, ce système par points incite les travailleurs à travailler de plus en plus longtemps. En effet, supposons une génération A avec une espérance de vie à l'âge de la retraite de 25 ans. La pension annuelle d'un de ses membres sera égale au capital qu'il a accumulé à cet âge divisé par 25. Supposons de même une génération ultérieure B avec une espérance au même âge de 30 ans. Soit, la pension d'un de ses membres sera inférieure de 17 % ($1 - (25/30)$) à celle du membre de A, soit ce membre de B sera incité à travailler plus longtemps – jusqu'à l'âge où son espérance ne sera plus que de 25 ans – pour retrouver le même niveau de pension.

Alors proposition de réforme hypocrite ? Non. Disons que dans ce système, contrairement à l'actuel, aux règles très obscures, ce qui conduit certains à préconiser que l'État ou les riches n'ont qu'à payer, chacun est mis en face des conséquences du vieillissement. Cela étant, dans ce système par points il y a deux problèmes. Supposons une personne de 60 ans l'année x qui compte prendre sa retraite à 65 ans, âge où on a estimé l'espérance de vie de sa génération à 22 ans. Elle s'attend à ce que son capital soit divisé par 22. Mais si arrivée à 65 ans, il s'avère que la mortalité a davantage baissé que prévu et que l'on estime que cette espérance est plutôt de 23 ans, son capital sera divisé par 23, coup de canif, nécessaire, dans le contrat. L'autre problème tient au rendement garanti par l'État du capital de chacun, que les auteurs fixent à 2 %, mais peu importe le taux. Cette augmentation dépend des gains de productivité, lesquels ne peuvent pas être garantis non plus.

Finissons néanmoins sur une note positive. Dans le système proposé, l'allongement de l'âge de la retraite sera moindre pour celui qui a commencé à travailler tôt que pour celui qui a pu faire des études. De ce point de vue il est beaucoup plus juste que le



système actuel. Par ailleurs, et les auteurs nous y encouragent, rien n'empêche de donner des bonus à ceux qui exercent des métiers pénibles.

Note complémentaire : les auteurs du système en question, comme 99,999... % des Français ne savent pas vraiment ce qu'est une espérance de vie. Ils écrivent : « Les dernières statistiques disponibles font état d'une espérance de vie chez les hommes de 74 ans pour les ouvriers et de 81 ans pour les cadres ; avec un départ en retraite à 60 ans les premiers touchent leur retraite pendant 14 ans et les seconds pendant 21 ans. » Il y a là deux grosses erreurs. La première : une espérance de vie à la naissance par CSP n'a pas de sens, car cela supposerait de connaître la profession de ceux qui n'ont pas vécu assez pour entrer dans la vie active ! La seconde : en supposant que le destin socioprofessionnel des nouveau-nés soit tracé, l'espérance de vie à 60 ans n'est pas égale à celle à la naissance moins 60 ans, comme le pensent les auteurs. Des espérances de vie à la naissance de 74 ans et de 81 ans conduisent à des espérances de vie à 60 ans respectivement d'environ 20 ans et 24 ans, soit des valeurs considérablement plus élevées et bien moins écartées l'une de l'autre. Pourquoi ? Parce que l'espérance de vie à la naissance est « plombée » par les morts prématurées, et d'autant plus qu'elle est faible.

Plus généralement, si dans les débats sur la retraite on pouvait ne plus évoquer l'espérance de vie à la naissance, mais uniquement celle aux âges de la retraite, on aurait fait un grand progrès...

Alfred Dittgen

1 Pour un nouveau système de retraite. Des comptes individuels de cotisations financés par répartition, Centre pour la recherche économique et ses applications, 2008.

<http://piketty.pse.ens.fr/fichiers/public/BozioPiketty2008.pdf>

2 Je suis, comme la plupart de mes compatriotes, un fervent défenseur de la retraite par répartition, système dans lequel ce sont les revenus du travail qui financent les retraites et non les impôts ou autres taxes.

Une question a été posée à l'auteur : comment fait-on pour mesurer l'espérance de vie à 65 ans de ceux qui vont partir en retraite dans les années qui viennent ? On va donc s'appuyer sur les données de gens nettement plus vieux dont suffisamment sont déjà morts pour que cela soit fiable et on va constater au passage qu'ils ont vécus plus que ceux qui avaient atteint 65 ans encore avant. Donc eux ont empêché un surplus (en vivant plus longtemps que prévu) dont sont redevables les partants d'aujourd'hui en vivant au moins aussi longtemps. D'où une modification du « contrat » pour leur génération. Laquelle s'y retrouverait en vivant (en moyenne) quand même plus longtemps que ce qui a été

prévu, elle, et ainsi de suite, sauf si une limite est atteinte. C'est cela ? Voici sa réponse :

L'espérance de vie (EV) à 65 ans de la génération arrivant à cet âge personne ne la connaît, c'est tout le problème. Quand on parle d'EV il s'agit pratiquement toujours d'« EV du moment » c'est-à-dire calculée à partir des risques de décès par âge actuels, les seuls qu'on puisse mesurer. Ainsi l'Insee donne pour les hommes en 2008 une EV à 65 ans de 18,2 ans. Cela étant, si les choses continuent à évoluer comme elles le font depuis de très nombreuses années, ce que l'on pense généralement, l'EV de la génération arrivant actuellement à cet âge devrait être supérieure. Cette EV dépend des risques de mortalité à venir de cette génération. Ceux-ci, qui ne peuvent pas être calculés, peuvent néanmoins faire l'objet d'évaluation par prolongation des tendances. Ainsi, Jacques Vallin et France Meslé de l'Ined estiment que l'EV à 65 ans de la génération masculine 1947 est de 19,7 ans soit une année et demie de plus que ce que donne la table de mortalité du moment.

Cette distinction tables de mortalité du moment / tables de mortalité de génération est très importante dans les questions de prévoyance. Ainsi si la MRIFEN, actuellement COREM, une mutuelle qui propose une retraite supplémentaire aux enseignants, a failli se casser la figure, et, *in fine*, a dû augmenter fortement ses cotisations et réduire encore plus fortement ses prestations, c'est en partie à cause de cela. Cette mutuelle utilisait une table du moment (préconisation ministérielle), au lieu de tables de générations. De plus, cette table du moment était ancienne. Sans compter que les adhérents de cette mutuelle, des enseignants qui prennent soin de leur santé, vivent plus longtemps que la moyenne. J'ai été effaré de constater que ces considérations avaient largement échappé aux instances dirigeantes de cette institution, que j'avais été voir. S'il en est ainsi de façon générale dans les organismes de prévoyance....

Annonce

**LA STATISTIQUE PUBLIQUE,
UN BIEN PUBLIC ORIGINAL ?**

**Colloque Mercredi 30 Mars 2011 9h-17h30
ASIEM, 6-8 rue Albert de Lapparent, Paris 7^e**

Journée de réflexion et d'élaboration de pistes
d'actions afin que la statistique publique reste un
service public pleinement au service et à la
disposition des citoyens, organisée par les syndicats
CGT-CFDT-SUD de l'INSEE

Allez les filles !

DES CENTAINES de « profs de maths » passant leurs premiers jours de vacances à écouter, apprendre, et réfléchir ensemble à leur métier, cela a de quoi étonner, non ? C'est pourtant le cas chaque année à l'automne. Cette année, ils étaient un millier à Paris pour les journées nationales de l'APMEP (association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public). Une trentaine d'entre eux ont passé une matinée en atelier « Chiffres en folie » avec Pénombre.

10 000, 73, 65 031 022, et quelques autres nombres extraits des dernières *Lettres blanches* ont permis une présentation de l'association. Vous souvenez-vous de quoi parlent ces nombres ? Tous seuls, ils ne parlent que d'eux-mêmes ; dans le débat public, c'est, comme dit Stella Baruk, de « nombres de » dont il est question la plupart du temps, et ces nombres ont besoin de contextes, d'unités, de références, ils ont besoin de mots, mais pas de n'importe lesquels, pour avoir du sens...

Béatrice Beauflis, qui enseigne les statistiques à des étudiants en psychologie, a cherché ensuite à comprendre avec les enseignants présents pourquoi ses étudiants disaient qu'ils n'étaient pas bons en

maths dès qu'elle leur parlait de *stat* ! Sur quelques exercices pris dans les chapitres de statistique au programme de la classe de seconde (voir un extrait ci-dessous), elle a montré que la logique de ces exercices était de faire des maths dans un contexte très artificiel, sans intérêt du point de vue de la statistique. La plupart des enseignants présents étaient relativement d'accord avec ce constat, ajoutant au passage que de nombreux collègues du secondaire n'ont jamais étudié la statistique avant de l'enseigner. Les jeunes, mieux formés, se désolaient d'ailleurs d'avoir *tout à reprendre* ...

Enfin, Jean-René Brunetière a choisi quelques nombres dans les articles de la presse du jour pour lancer un débat. Précisant au préalable que l'enseignement des maths est d'abord celui d'une discipline en tant que telle, la question posée était : d'après vous, l'enseignement des mathématiques dispensé en collège et en lycée, spécifiquement, facilite-t-il la compréhension et l'implication des adultes dans le débat public et la vie politique de la société actuelle en France ?

Plutôt que de vous raconter le débat, nous avons envie de le continuer avec vous, vous qui avez tous été élèves, et qui avez peut-être suivi la scolarité de vos enfants ou de vos petits-enfants.

Qu'en pensez-vous ? Le débat est ouvert !

1/ Dans une classe, la moyenne des 10 garçons est 9 et la moyenne des 24 filles est 11,125. Quelle est la moyenne de la classe ?

2/ Dans une classe de 32 élèves, les filles ont 10,8 de moyenne et les garçons 9,6. La moyenne de la classe est 10,275. Combien y a-t-il de filles et de garçons dans la classe ?



Exercices de statistiques ou de mathématiques ????

Première surprise, quand on fait des statistiques, on ne se pose pas ce genre de questions : on a recueilli les données et donc on calcule les moyennes directement sur ces données. Bien entendu, cet exercice peut apparaître comme un exercice pédagogique destiné à savoir si l'élève a bien compris comment on calcule une moyenne et, accessoirement, s'il sait résoudre un système à deux équations. Remarquons l'extrême précision (arithmétique) des moyennes proposées, trois chiffres après la virgule pour des données qui, au mieux, en comportent un et remarquons également l'absence d'unités : il s'agit de notes et il est rare que

l'on indique qu'il s'agit de points. On ne sait donc pas trop ce qu'on a additionné dans Σ . On a bien manipulé des nombres, pas des données.

La rédaction

Depuis Ravillac

Le journal *Le Monde* publie chaque jour en page 2 une rubrique intitulée les chiffres, qui aligne de manière assez poétique des nombres suffisamment parlants pour ne justifier que quelques mots de commentaires.

Le 20 novembre, ces nombres étaient 1 000, 14 millions et 60 442.

Un rond, un grand et un précis.

60 442 était précédé du titre « criminalité » et suivi de cette phrase : homicides non résolus au Brésil. Plus bas, pour les bons lecteurs, comme on dit au CP, il était écrit « au moins 60 442 homicides commis jusqu'en 2007 n'ont toujours pas été élucidés dans le pays », sans plus de commentaire sur le début du recensement.

Mais en France aussi, à raison de 150 meurtres non élucidés par an (ces dernières années) et en remontant à 1610, on atteint exactement au moins 60 442.

J'attends le prochain Chiffre du Jour, à la fois grand et précis - France, 60 442 homicides non résolus -, juste avant les bons résultats de la police qui tomberont le 2 janvier au matin.

Fabrice Leturcq

Le nombre, c'est le pié

Le nombre est un agrément absolument nécessaire dans toutes sortes d'ouvrages d'esprit, mais principalement dans les discours destinés à être prononcés. De-là vient qu'Aristote, Quintilien, Cicéron, & tous les autres rhéteurs, nous ont donné un si grand nombre de règles pour entremêler convenablement les dactyles, les spondées, & les autres piés de la prosodie grecque & latine, afin de produire une harmonie parfaite.

Encyclopédie d'Alembert



SOCIÉTÉ

Allez les garçons !

UNE DÉPÊCHE comme tant d'autres, reprise sans distance par la rédaction d'un quotidien, c'est une chose banale. Mais ce jour-là, la rédaction venait de recevoir de Monsieur Ch. Elek un courrier interrogatif à propos des « statistiques comparatives concernant le nombre de partenaires amoureux pour les femmes et les hommes, les seconds en déclarant en moyenne beaucoup plus que les filles ». Alors voici d'abord l'article paru sur le site *Libération* le 10 mars 2010 (en italiques) entrecoupé des coups de griffe d'Alain Gély (en romain). Ensuite une première explication possible donnée par Michel Bozon.

Les hommes sexuellement plus souvent actifs que les femmes avec l'âge

C'est la conclusion d'une étude publiée ce mercredi par le British Medical Journal. À 55 ans, les hommes ont encore en moyenne près de quinze années de vie sexuelle contre dix ans et demi pour les femmes.

J'adore le « et demi ». Pourquoi pas une estimation du nombre de trimestres, voire de mois ? *Les hommes ont deux fois plus de chances que les femmes d'être sexuellement actifs à des âges avancés, mais, quel que soit le sexe, être en bonne santé est déterminant pour le bien être sexuel une fois ces âges venus, selon une étude publiée mercredi par le British Medical Journal.*

La notion de bien-être sexuel me semble distincte de celle d'activité sexuelle (le parallèle avec le bien-être au travail s'impose ici), mais admettons qu'on cherche simplement, ici, à varier le vocabulaire...

Se fondant sur deux enquêtes auprès de la population américaine, l'étude montre que le fossé, qui se creuse avec l'âge, est nettement plus profond parmi les 75-85 ans. Près de quatre hommes sur dix dans cette tranche d'âge se disent sexuellement actifs contre moins de deux femmes sur dix (17 %). Être marié ou avoir un partenaire intime réduit cependant ces différences, relève la revue.

Le contraire - si les différences étaient encore plus accusées chez les personnes mariées ou « ayant un partenaire intime » - serait préoccupant... Mais on aimerait en savoir un peu plus ici.

Une enquête (1995-1996) portait sur quelque 3 000 personnes de 25 à 74 ans et l'autre (2005-2006) sur un

nombre équivalent de gens âgés de 57 à 85 ans. La vaste majorité (95 à 97,8%) se définit comme hétérosexuelle.

À quoi correspondent, respectivement, 95 et 97,8 ? Si ce n'est pas un intervalle de confiance - mais pourquoi y en aurait-il un seulement ici ? - cela signifierait qu'il y a deux fois plus de « non hétéros » dans le second groupe que dans le premier. Deux fois moins en 2006 qu'en 1996 ? Deux fois moins chez les femmes que chez les hommes ? Ou l'inverse ?? Ou encore autre chose ???

À 55 ans, les hommes ont encore en moyenne près de 15 années de vie sexuelle contre dix ans et demi pour les femmes.

Comme l'espérance de vie à 55 ans doit être, pour les femmes, d'environ 5 ans supérieure à celle des hommes, on peut donc en déduire ce fait qui mériterait commentaire : les hommes survivent, en moyenne, 10 ans de moins que les femmes à la fin de leur activité sexuelle. Ce « message » me semble fondamental !

Parmi les 75-85 ans, 41,2 % des hommes se disent intéressés par le sexe contre 11,4 % des femmes.

C'est un sujet un peu différent. Si, comme il est dit plus loin, l'activité sexuelle est déterminée par la pratique des six ou douze derniers mois, il est clair qu'on peut être très intéressé - voire obsédé - par le sexe si on n'a pas pu être « actif » au cours du dernier semestre ou de la dernière année, alors qu'on l'aurait souhaité.

Dans cette tranche d'âge, parmi ceux déclarant une vie sexuelle, 70,8 % des hommes la jugent satisfaisante contre à peine plus d'une femme sur deux (50,9 %).

Et combien de ceux, et de celles, qui n'ont pas eu d'activité sexuelle depuis six mois ou un an jugent-ils (et elles) cette situation satisfaisante ?

L'enquête confirme que ces différences sont en partie explicables par le statut conjugal (être marié ou avoir un partenaire ou non).

Domage qu'on n'en dise pas plus ici, ce qui permettrait d'affiner - chez les plus de 55 ans ayant un ou une partenaire - les différences de déclarations entre les uns et les autres. Mais il est vrai que l'interprétation de la probable divergence serait aussi délicate que pour la population générale.

Quasiment les trois quarts des hommes, dans tous les groupes d'âge, indiquent avoir une partenaire. Alors que cette proportion tombe à moins de quatre sur dix (38,5 %) chez les femmes de 75 ans et plus.

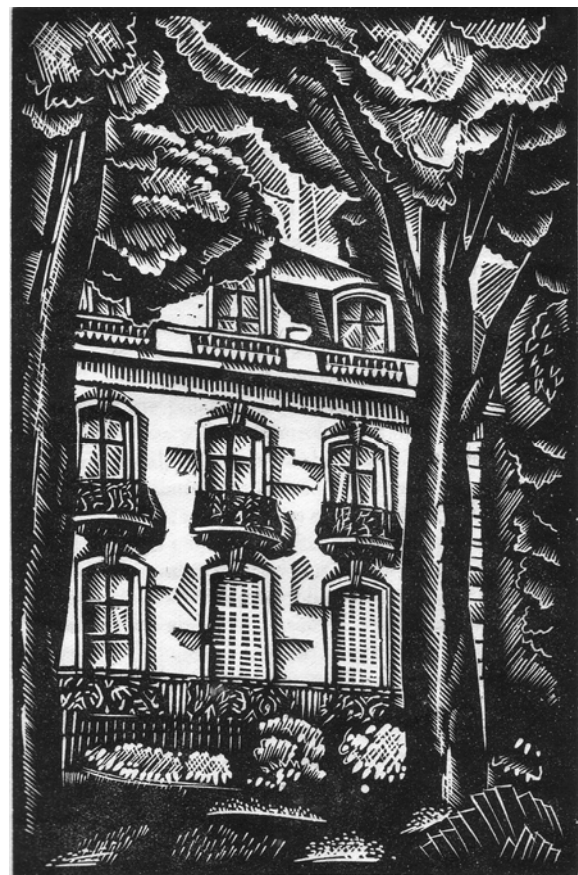
Combien, chez les hommes d'une part et chez les femmes d'autre part, de « partenaires (sous-entendu sexuels) inactifs (sous-entendu sexuellement) » ?

Les personnes en bonne santé ont pratiquement deux fois plus de chances de s'intéresser au sexe comparées à celles en mauvaise santé.

Il est possible aussi que le sexe « s'intéresse » moins aux personnes en mauvaise santé qu'aux personnes en bonne santé...

Toutefois, si l'espérance de vie sexuelle active est plus grande chez les hommes, ces derniers perdent plus d'années de sexe actif que les femmes, du fait d'une mauvaise santé, selon l'étude.

C'est le bouquet final ! Est-ce l'activité sexuelle qui conserve les hommes en bonne santé (plus que les femmes ?) ou la bonne santé qui leur permet de rester sexuellement actifs (moins que les femmes) ? Est-ce que « au bout du compte » les hommes en mauvaise santé sont plus ou moins actifs sexuellement que les femmes en bonne santé ? Ou si ce n'est plus vrai à partir d'un certain âge quel est cet âge critique ? On croit savoir par ailleurs que les personnes qui vivent en couple vivent plus longtemps que les personnes qui vivent seules. Est-ce encore plus vrai - ou moins, et dans quelle mesure - quand ils sont, par exemple, sexuellement actifs et en mauvaise santé, vivant en couple avec une personne sexuellement inactive et en bonne santé ? Je passe sur les trois autres cas.



L'activité sexuelle correspondait à au moins un rapport dans les six mois dans la première enquête et un dans les 12 mois précédents dans la deuxième enquête. (Source AFP)

Une remarque finale : si les Américains déclarent beaucoup plus de relations sexuelles que les femmes du même pays, cela prouverait mathématiquement que ces hommes ont beaucoup plus de relations soit entre eux, soit avec des étrangers ou étrangères que leurs compatriotes du « beau sexe ». Non ??

Alain Gély

Pourquoi les nombres de partenaires déclarés par les femmes et par les hommes ne sont pas égaux ?

Un des principaux enseignements de l'enquête « Contexte de la sexualité en France », publiée en 2008, comparée à l'enquête ACSF de 1992, est que les trajectoires ou les parcours sexuels et affectifs des femmes se rapprochent de ceux des hommes, en d'autres termes que leur vie sexuelle connaît une diversification de plus en plus grande, qui était jusque-là réservée aux hommes.

Cependant, ce rapprochement des trajectoires est loin de correspondre à un rapprochement aussi net des expériences vécues, qui dépendent aussi des rapports de pouvoir entre partenaires, et des jugements sociaux sur leurs comportements.

Un bon exemple de ce phénomène est ce qu'on peut appeler le paradoxe des nombres de partenaires. Alors qu'une femme sur dix seulement dit avoir eu plus de 10 partenaires, c'est le cas d'un homme sur trois. Les premières déclarent avoir eu en moyenne 4,4 partenaires dans leur vie, les seconds 11,6 partenaires. Pourtant les nombres devraient être égaux. La prise en compte de la prostitution ne suffit pas à réduire l'écart. Les interprétations psychologiques spontanées qui sont données de cette différence (les hommes vantards, les femmes dissimulatrices) pèchent par leur simplisme. Il y a en fait deux manières de compter : soit on passe en revue les partenaires pour n'en retenir qu'un certain nombre, soit on évalue approximativement leur nombre sans sélectionner. Si femmes et hommes ne comptent pas de la même façon, c'est qu'ils définissent différemment les partenaires. Les hommes prennent en compte toutes celles avec qui ils ont eu des expériences sexuelles, même si elles ont eu peu d'importance ; les femmes ne comptent que les relations qui ont compté affectivement et omettent, voire ont déjà oublié les autres. Elles intériorisent ainsi des attentes sociales contraignantes qui les poussent à donner d'elles-

mêmes une image de personnes sélectives, s'intéressant à la création de relations ou de couples, plutôt qu'à la sexualité. Elles savent que les jugements sont sévères sur celles qui ont des relations multiples. Cette contrainte ne pèse pas sur les hommes.

Michel Bozon

Références

Lagrange (Hugues), 1991, « Le nombre de partenaires sexuels : les hommes en ont-ils plus que les femmes ? », *Population*, 2, pp. 249-278.

http://www.persec.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1991_num_46_2_17470

Leridon (Henri), 2008, « Le nombre de partenaires : un certain rapprochement entre les femmes et les hommes, mais des comportements encore très différents », in Nathalie Bajos et Michel Bozon, dir., *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La découverte, pp. 215-242.

Cette explication sociologique n'ayant pas convaincu tous les membres de la rédaction, une suite est à prévoir !

Éloignements : les coûts s'envolent

Certains lecteurs ont attiré notre attention sur cette question parlementaire et sur la réponse qui lui a été apportée. Le style politico-administratif a de quoi émouvoir la sensibilité de certains militants associatifs. La façon dont les nombres sont présentés retient ici notre attention.

Question parlementaire écrite, *Journal officiel* du 24 novembre 2009, page 11075 :

« M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire sur le coût de l'éloignement d'un étranger en situation irrégulière en 2010. Le coût de 2009 (1 954 euros), basé sur le prix moyen du transport, n'intègre ni le coût des billets de l'escorte, ni les dépenses en personnel, ni le coût de fonctionnement des centres de rétention administrative, ni le coût de police et de justice. Il lui demande de procéder à une évaluation réaliste du coût des reconduites à la frontière. »

Réponse du Ministre, *Journal officiel* le 3 mars 2010, page 3409.

« La dépense afférente à l'éloignement des étrangers en situation irrégulière est répartie sur plusieurs programmes ministériels et, par voie de conséquence, une centralisation des données pour permettre d'effectuer le calcul du coût global de la rétention est difficile. Pour le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité

nationale et du Développement solidaire, en 2008, le coût moyen par retenu s'est élevé à 3 380 euros par nuitée sur la base d'une durée moyenne de séjour en rétention de dix jours. (...) Toutefois, le ministre de l'Immigration, de l'Etc. partage le constat de l'honorable parlementaire que ces montants ne donnent pas une vision complète du coût des reconduites à la frontière. C'est pourquoi, compte tenu des divergences apparues dans les chiffrages, le ministre s'est engagé, lors de son audition du 1^{er} juillet 2009 par la Commission des finances du Sénat, à demander une étude approfondie à l'Inspection générale de l'administration (IGA) et à rendre compte, à l'automne, du résultat de ces travaux. (...) D'une manière globale, la mission de l'IGA estime le coût global de la politique d'éloignement à 32 millions d'euros, sans compter les coûts afférents aux différentes juridictions qui n'ont pu être évalués, soit un montant par reconduite de l'ordre de 12 000 euros. Mais, comme le relève l'IGA, rapporter le coût global au nombre d'éloignements présente l'inconvénient de faire peser l'ensemble des coûts sur le seul maillon final de cette politique, alors que les ressortissants étrangers en situation irrégulière peuvent être interpellés, voire placés en rétention, sans être finalement reconduits. Un parallèle peut être établi avec les coûts de la politique judiciaire, qui ne peuvent être rapportés aux seules personnes effectivement condamnées. Ce constat conduit l'IGA à proposer deux autres méthodes de calcul d'un coût moyen : soit un coût moyen calculé par rapport au coût moyen des trois principales phases du dispositif (interpellation, placement en centre de rétention administrative – CRA – et reconduite) qui s'élève alors à 6 300 euros ; soit un coût moyen de parcours types, qui ressort à 5 130 euros pour une reconduite sans escorte et 11 150 euros avec escorte. L'IGA détaille également les trois types de coût constitutifs de la reconduite : des coûts fixes, correspondant principalement au coût d'infrastructures et de fonctionnement des CRA, évalués à 82 millions d'euros ; des coûts semi-variables, constitués essentiellement des dépenses de rémunération des personnels se consacrant à cette politique, estimés à 90 millions d'euros ; des coûts variables, notamment consacrés aux dépenses de billetterie aérienne pour les personnes reconduites et aux dépenses d'alimentation et de santé dans les CRA, estimés à 60 millions d'euros. Il peut enfin être observé qu'une analyse du coût de la politique d'éloignement devrait s'accompagner, pour être

totale rigoureuse, d'une évaluation des conséquences et du coût pour le pays d'une politique de maintien systématique des étrangers en situation irrégulière en France. »

Quelques informations complémentaires

Pour éclairer nos lecteurs (et ceux du *Journal officiel*) précisons que l'argumentation de l'IGA repose sur l'effet de pyramide inversée suivant : en 2008, selon le rapport annuel du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, on dénombrait 19 724 éloignements dits forcés et 10 072 éloignements dits retours volontaires (ou « retours aidés »), soit un total de 29 796 éloignements. Le nombre de reconduites forcées à la frontière après rétention administrative était de 14 411, ce qui représentait moins de la moitié des placements en rétention (le « maillon final » ?), soit 34 592 en métropole. En amont, il a été prononcé en 2008 un peu plus de 100 000 mesures d'éloignement (101 380) et la part de ces mesures non exécutées reste donc très importante. Les services de police et de gendarmerie ont interpellé 115 500 étrangers pour infraction au séjour sur le territoire français.

Le raisonnement de l'IGA consiste à calculer un coût moyen par étape rapporté au flux concerné. Il n'en demeure pas moins que, tel qu'il fonctionne, le système appliqué actuellement en France implique l'arrestation d'environ sept étrangers en situation irrégulière pour parvenir à un éloignement forcé après rétention.

On peut se demander quand même comment M. Bernard Carayon aura expliqué à ses électeurs, sur la foi de cette réponse, qu'avec une dépense de 82 millions d'euros rien que pour les CRA, la politique d'éloignement entraîne un coût global de 32 millions pour le contribuable. C'est une coquille évidemment (32 au lieu de 232), mais reproduite avec constance par tous les sites internet qui ont repris le texte !

Quant à la dernière remarque de la réponse ministérielle, elle peut être éclairée par l'évaluation suivante : en 2008, 29 779 titres de séjours ont été délivrés après entrée irrégulière. Soit donc, en moyenne, une régularisation pour un éloignement. Un mauvais esprit pourrait suggérer d'en tenir compte pour le calcul du coût de la politique d'éloignement ainsi que la réponse ministérielle le suggère.

B.A. de C.

Ne prenez pas les chiffres en grippe !

EN SEPTEMBRE 2009, on attendait encore le vaccin contre le virus H1N1. Pour faire passer le temps, on comptait les morts. Ça énervait quelques Pénombriens qui voulurent en parler lors d'une assemblée générale. Voici ce qu'il en reste dans nos archives...

« Le taux de létalité est la proportion de cas fatals liés à une maladie par rapport au nombre total de cas atteints par la maladie. »

Le dénominateur : le nombre total de cas de grippe A

Jusqu'au 8 juillet 2009, c'était très facile : on comptait tout le monde. Évidemment, il fallait savoir ce que l'on comptait. Donc on comptait des cas possibles, c'est-à-dire toute personne qui présentait « un syndrome respiratoire aigu, de début brutal, défini par la survenue d'une fièvre de plus de 38°, ou de courbatures, ou d'asthénie, ou d'au moins un signe respiratoire, toux ou dyspnée, associé à un séjour datant de moins de sept jours dans une zone dans laquelle une circulation du nouveau virus de la grippe A H1N1 2009 dans la communauté avait été mise en évidence ».

En gros, on revenait du Mexique, on avait la fièvre et on toussait, on était un cas possible. Tous les cas possibles étaient testés. On faisait un prélèvement, on l'envoyait dans un centre spécialisé dans l'analyse virologique, on analysait le prélèvement, et puis on savait si la personne avait la grippe A ou pas.

À l'issue de ces deux étapes, on arrivait à compter les gripes A.

Ça, c'était jusqu'au 8 juillet 2009.

Après, on s'est rendu compte qu'il commençait à y avoir beaucoup de malades, et surtout qu'ils ne revenaient pas tous d'une zone infectée, et puis la circulation du virus s'est amplifiée... ça s'appelle un début d'épidémie. On est alors passé à la deuxième phase de la surveillance, une phase beaucoup plus classique, qui se fait tous les ans pour la grippe saisonnière : ce que l'Institut de veille sanitaire appelle une surveillance populationnelle. L'essentiel du système mis en place repose sur des réseaux de médecins libéraux volontaires, assez nombreux. Il y

a deux grands réseaux, le réseau Sentinelles, un réseau généraliste qui compte les cas de toutes sortes de maladies contagieuses, y compris les gastro-entérites... et puis le réseau GROG qui surveille l'ensemble des infections respiratoires aiguës incluant les gripes cliniques, et normalement ne travaille que l'hiver. Là, ils ont été obligés de commencer un peu avant...

Il s'agit donc de médecins qui comptent parmi leur clientèle les gens qui sont des cas possibles de grippe. Les deux réseaux n'ont pas tout à fait les mêmes définitions, mais il s'agit en gros d'un cumul de symptômes : fièvre, courbatures et toux. Parmi leurs consultations, les médecins volontaires comptent ces situations-là et transmettent l'information régulièrement au réseau. Comme ces réseaux existent depuis très longtemps, on peut constater, en faisant une analyse temporelle, s'il y a un surplus de consultations. Le surplus de consultations peut être attribuable à la grippe A, mais il peut aussi être attribuable à plein d'autres choses. Il peut être attribuable au fait que, comme il y a une grippe A, les gens vont davantage consulter, et puis il peut être attribuable à d'autres virus.

De plus, un de ces réseaux fait des prélèvements, les fait analyser, et compte, parmi ces prélèvements analysés, ceux où le virus de la grippe A est détecté.



Et le pourcentage nous fait quand même une bonne base pour une règle de trois qui paraît tout à fait utile et adaptée pour estimer, en gros, un nombre de cas de grippe A...

Il y a des cas plus compliqués... Les cas graves sont tous comptés un par un à l'hôpital. Et puis il y a les cas groupés, ce que les épidémiologistes appellent des *clusters* : au moins trois personnes malades dans une même communauté... On a beaucoup entendu parler de classes d'écoles, mais ça peut être dans une entreprise, ou dans un lieu où les gens se rencontrent ou vivent ensemble... Un médecin constatant un cas groupé est tenu de le déclarer à la DDASS de son département, et des analyses virologiques sont faites systématiquement. Les cas groupés continuent à être analysés en tant que tels, et visiblement, ce sont ceux-là qui intéressent beaucoup les politiques de santé.

Pour résumer, on évalue à présent les cas de grippe A plus ou moins comme on évalue chaque année les gripes saisonnières, alors qu'au début, on comptait chaque cas un par un.

« Ce que nous savons du virus fait que cette estimation, même si elle n'est pas vérifiée pour l'instant, peut ne pas être improbable. »

Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, en visite en Nouvelle-Calédonie, août 2009

Alors quels sont les résultats de ces estimations ? Quand on comptait tout le monde, on arrivait péniblement à 400 cas par semaine, et quand on est passé aux méthodes traditionnelles, on est arrivé à 100 000. Bien sûr, entre-temps, il y a eu un déclenchement d'épidémie. Mais à un moment, les deux méthodes se sont chevauchées. Et, à ce moment-là, suivant qu'on prend la statistique exhaustive ou la surveillance épidémiologique, on a presque un écart d'un facteur 1 000. Il faut dire aussi que c'est à ce moment-là que sortent quelques articles qui font peur à tout le monde. À l'époque, à New York, il y a 250 cas recensés, alors que les sondages d'incidence donnent 10 % de la population touchée...

Le numérateur

Le bulletin de l'INVS en date du 20 octobre 2009 recense 36 décès pour cause de grippe H1N1 en France. Il y en a 9 en France métropolitaine, et tout le reste est dans les DOM-TOM. La Nouvelle-Calédonie est dans l'hémisphère sud, et donc en avance par rapport à la métropole. À cette date, elle en est exactement au même effectif de décès (9) que

la métropole avec une population beaucoup plus faible (250 000 habitants).

Dans la presse, l'information du décès pour grippe H1N1, c'est : « le défunt était porteur du virus ». Pourtant, ce n'est même pas si sûr que ça, puisque l'un des 9 décès en Nouvelle-Calédonie est celui d'une personne de 86 ans pour laquelle on n'a pas eu l'occasion de faire l'identification du virus... Mais elle est comptée dans la statistique, elle est une parmi les 9.

Le bulletin de l'INVS du 25 août signale le décès en métropole depuis le début de l'épidémie de deux personnes atteintes de maladies chroniques graves. Celui du 8 septembre d'un troisième cas identique. Les deux cas de la semaine du 17 août en Nouvelle-Calédonie avaient 27 et 58 ans, tous les deux avaient une pneumonie bilatérale. On est sûr à 100 % qu'ils étaient porteurs du virus, ça c'est l'information qu'on lisait dans la presse locale, mais on est certain également que ce n'est pas la grippe qui a causé leur décès, il y avait par ailleurs des pathologies importantes.

Dans la semaine du 15 septembre, en France métropolitaine, le bulletin signale deux décès dont celui d'une personne de 26 ans qui était en bonne santé. C'est alors le seul. Tous les autres exemples étaient porteurs de pathologies associées.

En somme, le numérateur lui-même, est sujet à caution.

Le quotient

Le 20 octobre en Nouvelle-Calédonie, on lisait que l'incidence dans les 250 000 personnes était de 17 %. Neuf décès sur les 17 % de la population, on est à 0,22 pour mille. En métropole, pendant la période correspondant aux 9 décès (avant le 20 octobre 2009), il y a eu environ 300 000 consultations pour fait de grippe détectés par les réseaux, donc on est à 0,03 pour mille, taux de létalité actuel... La létalité de la grippe saisonnière est, elle, de l'ordre de 2 pour mille à peu près, d'après les chiffres que l'on trouve dans la littérature.

Une conclusion provisoire

Finalement, on ne sait en réalité pas grand-chose des chiffres.

Ce que l'on sait, si on regarde les données du CDC à Atlanta (*Centers for Diseases Control and Prevention*) sur la pandémie grippale, c'est qu'il y a effectivement une épidémie de grippe, qui est en train de se terminer aux États-Unis d'après les chiffres, et qu'elle s'insère exactement à une période

où il n'y avait pas de grippe normalement... Elle démarre juste à la fin de la vague précédente et elle a exactement le même profil, donc en fait, c'est une nouvelle grippe qui vient se rajouter à l'existante. En termes de quantité, c'est vraiment l'impression que donnent les chiffres.

On pourrait peut-être résumer en disant que cette grippe semble très contagieuse, mais pas très mortelle. Elle achève les gens, mais ne les tue pas...

Il est vrai que le virus peut muter. S'il mute, le vaccin ne marchera pas, mais est-ce qu'au moins, on saura compter ?

Aube Twilight, François Sermier

Ndlr : finalement, au 20 avril 2010, l'INVS établit le tableau des « décès liés à la grippe A (H1N1) 2009 en France métropolitaine » à 312, dont 50 ne présentant pas de facteur de risque particulier. Quant au dénominateur...

Pour la situation aux USA :

http://www.cdc.gov/h1n1flu/estimates_2009_h1n1.htm

En Europe :

http://ecdc.europa.eu/en/publications/Publications/101108_SPR_pandemic_experience.pdf

2 à 3 pour 10 000 semble être le taux de létalité estimé pour l'épidémie A (H1N1) 2009, avec réserves....

Voir aussi : France Meslé, « Recul spectaculaire de la mortalité due à la grippe : le rôle de la vaccination », Population et sociétés, n°470, septembre 2010.

Le contenu de cet article, dont le titre résume l'essentiel, est fortement contesté par le Dr Dominique Dupagne sur son forum d'échanges médicaux (« Grippe saisonnière : 7000 morts d'après les organisateurs, 500 d'après la police. Le flou autour des statistiques de la mortalité grippale aveugle les scientifiques »

<http://www.atoute.org/n/article163.html>

Musclor toujours là

DANS LE CONTEXTE pré-électoral actuel, quelle que soit la critique émise à l'égard de la politique sécuritaire du gouvernement, l'un de ses membres ou porte-parole se doit de rappeler les « succès » obtenus depuis 2002. Depuis quelques mois, le chiffre « moins 17 % » fait office de réponse à tout et n'a besoin, si nécessaire, que du complément « alors qu'auparavant, avec le gouvernement socialiste, la délinquance augmentait fortement ». Quelques journalistes ont acquis le réflexe de tempérer cette affirmation en rappelant que la baisse n'est pas avérée dans tous les secteurs de la délinquance. Du côté du Parti socialiste, on entend principalement sinon uniquement l'affirmation selon laquelle la politique menée depuis 2002 serait un échec puisque la violence n'a pas cessé d'augmenter depuis. De part et d'autre, on se base uniquement sur la statistique de police pour étayer ces affirmations. Le développement de l'Observatoire national de la délinquance n'a pas suffi pour remettre en cause cette pratique (voir *Lettre blanche n°52*). Ni celle qui consiste à choisir le mode de présentation de la statistique de police qui conforte le mieux une position politique.

Clarifions

L'évolution du total des faits « constatés » par les services de police recouvre maintenant des tendances opposées selon la nature de ces faits. Globalement, les vols de toutes sortes (mais sans violences) sont en diminution. L'inversion majeure de tendance a eu lieu au milieu des années 1990 (et non pas en 2002) et concerne principalement les vols liés aux véhicules et les cambriolages. Leur diminution est le plus souvent attribuée aux mesures de protection privée prises par les victimes potentielles et les enquêtes de victimation confirment la tendance. Comme ces vols représentaient alors la plus grosse partie du total de la délinquance enregistrée par la police, ils lui ont imprimé leur profil. Les vols sur les personnes avec ou sans violence ont continué de croître jusqu'au milieu des années 2000. Parmi eux, mais non isolés dans la nomenclature statistique, figurent les vols de téléphones portables et autres objets technologiques convoités. La très large diffusion commerciale et la



baisse du coût d'achat de ces biens ont pu mettre fin par eux-mêmes à la croissance de leur acquisition frauduleuse¹ sans que l'on puisse y voir un effet quelconque de la politique du gouvernement en matière d'insécurité.

Les faits constatés et comptabilisés dans les rubriques statistiques dénotant une forme ou une autre de violence sont à l'inverse en constante augmentation depuis le milieu des années 1980. La poursuite de cette croissance après 2002 ne peut cependant pas être lue comme un échec des politiques menées dans ces domaines. Qu'il s'agisse des violences conjugales, des agressions sexuelles, des violences scolaires, des infractions à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique, des destructions de biens par moyens dangereux (incendies principalement), tout concourt à leur augmentation statistique, même si les faits commis ne connaissent pas d'évolution majeure. Les victimes sont incitées à saisir plus souvent la police, les modifications législatives élargissent le périmètre des infractions comptabilisées, les différents niveaux du système pénal sont invités à des « réponses » et des poursuites plus systématiques. Dans ces conditions, il ne serait pas cohérent d'attendre une baisse des faits dénombrés par la police. Dire que « en réalité » la hausse de la violence n'existe pas n'est pas forcément de meilleure méthode. Les enquêtes de victimation, qui apportent alors un complément indispensable aux statistiques officielles, sont elles-mêmes influencées à l'évidence par un mouvement général qui abaisse le seuil de sensibilité aux agressions et comportements violents. Ce que les enquêtés déclarent sous la rubrique des agressions de toutes sortes est bien en augmentation, mais il devient difficile d'apprécier objectivement la gravité de ces agressions, si tant est que l'objectivité puisse avoir un sens en l'occurrence. Même avec cette nouvelle source indispensable pour évaluer les politiques de sécurité, il reste bien des zones d'ombre.

Ce qui devrait être admis par tout le monde est cependant assez clair : il n'y a pas de sens à parler globalement de baisse de la délinquance d'une part, et, d'autre part, si l'année 2002 est bien marquée par un tournant majeur de la politique pénale gouvernementale, ce n'est pas un point de retournement majeur pour les indicateurs chiffrés disponibles en matière de mesure des délinquances.

B. A. de C.

¹ Les résultats les plus récents semblent indiquer une reprise avec l'engouement pour les « smartphones ».

Brèves

Lu dans un courrier publicitaire envoyé par une société d'assurance :

« Les chiffres clés :

- Plus de 330 000 cambriolages chaque année
- 1 foyer sur 2 a été cambriolé en région parisienne
- 1 foyer sur 3 dans les villes de 10 à 20 000 habitants
- 1 français sur 4 a déjà été victime d'un cambriolage
- 50 cambriolages/heure en France »

Impressionnant ! Au moins 200 000 cambriolages depuis la dernière (vraie) *Lettre blanche*... Sans parler des foyers cambriolés en dehors de la région parisienne et des villes de 10 à 20 000 habitants, leur nombre doit être très négatif...

Délinquants et policiers font la fête ensemble. Bilan, 16 blessés et 501 personnes interpellées

« Cinq cent une personnes ont été interpellées en France durant la nuit de la Saint-Sylvestre, a annoncé samedi le ministère de l'Intérieur en assurant que celle-ci s'était déroulée "sans qu'aucun incident majeur n'ait été signalé sur l'ensemble du territoire national". C'est néanmoins un chiffre en légère hausse : 405 personnes avaient été interpellées en 2010 et 288 en 2009.

Plus de 50 000 policiers et gendarmes avaient été mobilisés pour cette soirée du réveillon. "La nuit de la Saint-Sylvestre s'est déroulée sans qu'aucun incident majeur n'ait été signalé sur l'ensemble du territoire national", note M. Hortefeux même si "16 blessés sont à déplorer parmi les forces de l'ordre". »

Le Monde, 1^{er} janvier 2011.

Quand même, 50 000 policiers et gendarmes mobilisés de nuit, près d'un sur quatre, ça n'est pas rien. Quand même, du bleu dans la rue, ça fait de l'effet. Jugez : en 2009, pour toute l'année, 1 174 837 personnes ont été « mises en cause » par la police et la gendarmerie, sans compter les auteurs d'infractions routières (alcool au volant par exemple) ou de contraventions, sans compter les interpellés finalement non signalés au parquet pour

d'éventuelles poursuites. Ce total annuel correspond donc à 3 219 personnes par jour ! Mettons que la moitié soit interpellée en soirée ou dans la nuit (le matin, les délinquants et autres fauteurs de troubles dorment). La nuit de la Saint-Sylvestre a été en gros trois fois plus calme que d'habitude. Le professeur Statone recommanderait bien de fêter la Saint-Sylvestre tous les jours... mais les policiers et les gendarmes, quand est-ce qu'ils vont boire le champagne alors ?

« Paris a connu une affluence importante puisqu'environ 400 000 personnes ont participé aux festivités contre 270 000 personnes en 2010 et 550 000 personnes en 2009. »

Communiqué du ministre de l'Intérieur 1/01/2011

Comptage policier semble-t-il. Combien selon les organisateurs ? Et les autres Parisiens (1,8 million sur 2,2), ils sont restés calmes ? Douce nuit...



RELIGION

Sondages estivaux

EN AOÛT, l'activité politique est généralement calme, au point qu'en 2003 les morts de la canicule avaient largement échappé aux responsables alors en vacances. En 2010, pendant la clôture, les affaires ont prospéré et, surtout, les sondages se sont multipliés, en particulier sur les questions de sécurité et sur les mesures qui touchent les Roms.

Le sondage *IFOP* publié par *Le Figaro* en date du 5 août semble valider, sinon plébisciter, les annonces de la majorité sur les Roms, la déchéance de nationalité, les peines planchers, la vidéo-surveillance : 80 % des Français seraient favorables à « l'instauration d'une peine incompressible de 30 ans de prison pour les assassins de policiers et de gendarmes », 79 % au « démantèlement des camps illégaux de Roms », 70 % au « retrait de la nationalité française pour les délinquants d'origine étrangère en cas d'atteinte à la vie d'un policier ou d'un gendarme », et 80 % au « retrait de la nationalité française aux ressortissants d'origine étrangère coupables de polygamie ou d'incitation à l'excision ».

Le lendemain, un sondage *CSA* publié dans *L'Humanité* et portant sur les mêmes thèmes passe quasi inaperçu. Les résultats sont moins spectaculaires que ceux du sondage *IFOP* : 62 % (contre 79 %) des personnes interrogées sont favorables au démantèlement des camps illégaux de Roms, 57 % (contre 70 %) au retrait de la nationalité pour meurtre de policier. De plus, l'écart entre les deux enquêtes s'intensifie sur les réponses extrêmes (« tout à fait » et « pas du tout »).

Le 13 août, on apprend, via un autre sondage *CSA* commandité par *Marianne*, que 69 % des sondés estiment « la politique menée en matière de sécurité intérieure au cours des huit dernières années est plutôt inefficace », que 51 % sont plutôt défavorables à la « proposition de loi qui consisterait à retirer la nationalité française à une personne d'origine étrangère ayant volontairement porté atteinte à la vie d'un policier, d'un gendarme ou toute autre personne dépositaire de l'autorité publique, ou ayant commis d'autres crimes graves », parce que « tous les Français doivent être égaux face à la loi quelle que soit leur origine », enfin, que 66 % des sondés estiment que « les Français qui

s'exilent pour ne pas payer d'impôts en France » ne méritent pas la nationalité française.

Plus tard dans le mois (20 août) sort le *Baromètre Ipsos de l'action politique* : Nicolas Sarkozy reste à un bas niveau d'opinions favorables : 34 % (-1 point) contre 63 % (+2 points) d'opinions défavorables. Par ailleurs, Dominique Strauss Kahn (58 % d'opinions favorables), reprend la tête du classement.

Faut-il croire les sondages ?

Après tout, un sondage CSA publié le 8 août par *La Vie* nous avait déjà informés que 59 % des Français ne croyaient pas au Paradis ! L'intérêt de ces sondages d'août tient moins à leurs résultats (contradictaires pour certains) qu'aux commentaires qui les ont accompagnés dans la presse.

Déjà, pour les sondeurs, que les sondages se suivent et ne se ressemblent pas ne signifie pas forcément qu'ils sont *contradictaires* (*sic*). Avec une explication qui ne fait pas avancer le schmilblick. Après avoir rappelé les résultats cités plus haut, un article du *Point* le 13 août leur donne la parole :

« Contradictions ? Pas forcément, répondent en substance Jean-Daniel Lévy (CSA) et Jérôme Fourquet (IFOP). “Tout dépend de la formulation des questions”, explique M. Lévy qui juge même “complémentaires” les enquêtes. “On a passé beaucoup de temps à réfléchir à la formulation pour éviter que la réponse ne soit dans la question”, ajoute-t-il. Dans *Marianne*, selon le politologue, on donne aux sondés le choix entre deux types d'arguments : “un argument gouvernemental (vous êtes favorable à cette proposition car l'acquisition de la nationalité doit être remise en cause en cas d'acte grave) et un argument de ceux qui critiquent la proposition (vous êtes défavorable car tous les Français doivent être égaux devant la loi quelle que soit leur origine)”. Réponses : 46 % de favorables, 51 % de défavorables. “Dans ce contexte, les Français se rangent plutôt dans le deuxième type d'argument parce que l'égalité de tous devant la loi est bien ancrée chez eux”, analyse M. Lévy. Selon lui, “quand on interroge les Français sur leur rapport à l'immigration, ils sont perpétuellement tiraillés entre deux regards : celui qu'ils portent sur la France, pays des droits de l'Homme, et celui qu'ils portent sur le comportement des immigrés. Ils ont le sentiment que la situation économique est plus difficile pour les immigrés, mais que ceux-ci ne font pas toujours ce qu'il faut pour s'intégrer”. D'où, selon lui, les réponses, dans *L'Humanité*, de ceux qui

jugent la mesure de déchéance de nationalité à la fois “nécessaire” et “discriminante”.

« Le directeur adjoint du département Opinion de l'IFOP pense également que tout dépend de “la formulation des questions” : “il faut être précis, le sujet est complexe”. Pour lui, “il n'y a pas de contradiction” avec le sondage CSA/*Marianne* selon lequel, par exemple, une très forte majorité de Français (69 %) jugent “plutôt inefficace” le bilan de sécurité du président. “Le fait que les Français plébiscitent les mesures préconisées par le président ne veut pas dire qu'il lui donne quitus sur sa politique sécuritaire”, soutient M. Fourquet. »

Examen de conscience

Rapidement, les critiques ont porté sur les techniques d'enquête, avec un recueil de l'information via Internet. L'IFOP y a répondu par un argumentaire de douze pages (« Sondages en ligne : une méthodologie éprouvée »). L'exposé a dû être convaincant puisque les critiques se sont rapidement tues. Elles se sont alors orientées sur la représentativité de l'échantillon, la période de réalisation de l'enquête et la formulation des questions.

Sur la représentativité de l'échantillon : les instituts se fondent sur la méthode des quotas, avec des critères de référence habituels (âge, sexe, habitat...). L'échantillon ainsi constitué est alors censé être représentatif de la population, mais rien ne prouve qu'il le soit également sur le plan de l'appartenance politique des répondants, en particulier pour les plus petites formations. Ceci d'ailleurs quelle que soit la méthode de recueil (face-à-face, téléphone, Internet).

Sur la période d'enquête : *Libération* le 7 août cite Avner Bar-Hen (président de la Société française de statistique) qui avance que sonder pendant les vacances pourrait introduire un biais parce que la population accessible n'est pas la même que pendant l'année. L'argument n'est pas sans intérêt, mais, depuis une quinzaine d'années, l'été n'est plus une période morte. Après tout, s'il fallait exclure tous les mois où il y a des jours fériés ou des congés, il ne resterait guère qu'octobre pour réaliser des sondages !

Sur la formulation des questions selon le même *Libé*, Avner Bar-Hen souligne que « les questions reprennent exactement les formulations du gouvernement. C'est là, plus que dans la méthode des sondeurs, que se situe le biais » et précise que l'expression « camp illégal » induit la réponse.

Alors, que faudrait-il écrire : « non autorisé », « illicite », en fait de parfaits synonymes d'illégal ! Sauf que ce ne sont pas les camps qui sont illégaux mais le stationnement ou l'implantation de caravanes. Et comment sonder l'opinion si on ne reprend pas une formulation répétée à longueur de journée par les médias ? (*ndlr : il n'y a pas d'hélice hélas, c'est là qu'est l'os !*)

Inversement, la question posée par Opinionway : « Êtes-vous favorable à l'expulsion vers la Roumanie de Roms sans papiers ? » est inacceptable de la part d'un institut, alors que celle du CSA : « Vous savez que le gouvernement procède actuellement à des reconduites en Roumanie de Roms dont les camps ont été démantelés cet été. Êtes-vous favorable ou opposé à ces reconduites ? » est conforme aux bons usages. Bien évidemment, l'autre sondage CSA publié par *L'Humanité* et qui précise les questions pour savoir si les mesures sont jugées « justes », « efficaces » « discriminantes », « nécessaires », sera plus nuancé. Mais je ne jurerais pas que l'adjectif discriminant soit compris de tous les interviewés !

Finalement, il n'y a rien de très original dans tout cela, y compris des résultats divergents entre sondages sur le même thème. En revanche, que journalistes et experts se mobilisent pour souligner que les méthodes d'enquête, l'échantillonnage ou la formulation des questions ne sont pas sans impact sur les résultats est intéressant, même si cette contestation des sondages, apparaît au moins autant comme la marque d'une contestation politique. D'ailleurs, depuis, les sondages ont repris sans soulever d'autres commentaires !

Daniel Cote-Colisson



Miracles en ligne : soyez early adopter

Jusqu'au début des années 2000, Internet était un outil « branché », utilisé par les jeunes, de préférence CSP+, accessible principalement dans les grandes villes, faute de réseau en zone rurale, et les connexions ADSL étaient encore rares.

Les études *online* avaient très mauvaise presse. Le principal reproche les concernant était la « non-représentativité » des répondants.

Le profil de la population des internautes se rapproche maintenant du profil de la population française (données 2009) : la population générale comprend 42 % d'hommes contre 53 % chez les internautes, 20 % de CSP+ contre 34,4 % chez les internautes.

Malgré l'augmentation du taux de pénétration d'Internet, il demeure des disparités selon l'âge : 72 % chez les 12-17 ans et seulement 40 % chez les 60-69 ans. Cette disparité se réduit cependant d'année en année puisque le taux était de 21 % chez les 60 ans à 69 ans un an auparavant !

Les études *online* prennent une part de plus en plus importante sur le marché des études, soit en pourcentage du chiffre d'affaires des études quantitatives, selon le syndicat Syntec regroupant les principaux instituts de sondage : 13 % en 2005, 20 % en 2006, 25 % en 2008 et 31 % en 2009.

Pour ou contre ?

Certains avantages sont fréquemment mis en avant par les instituts :

- l'accessibilité à des cibles nombreuses et variées ;
- le recrutement possible de profils rares à faible taux d'incidence ;
- la rapidité de la collecte ;
- les informations préalables et la pré-qualification des répondants ;
- un coût plus intéressant.

Les principaux reproches sont également devenus récurrents et seront évoqués ici successivement les questions de la non-représentativité avec un échantillonnage non probabiliste et le risque de « professionnalisation » des répondants ; celle du mode de collecte des réponses et la possibilité pour un internaute de représenter un non-internaute ; enfin celle de la sincérité et richesse des réponses.

Origine des échantillons

Les sondages *online* font le plus souvent appel à des *access panels online* c'est-à-dire des réservoirs de répondants potentiels qui se sont inscrits pour répondre de manière répétée à des enquêtes en ligne. D'autres dispositifs existent à partir de fichiers de clients, de prospects, ou d'abonnés, mais on sort alors du champ des sondages d'opinion classiques.

Ce recours aux *access panel online* est mis en cause dans les discussions sur l'échantillonnage en ligne, avec pour principales préoccupations :

- l'origine du recrutement, *online* ou aussi *offline* (diversité du *sourcing*) ;
- le fait de dédommager les répondants pour les motiver à répondre ;
- la duplication ou le fait d'appartenir à plusieurs panels ;

Il est couramment admis parmi les instituts qu'un recrutement diversifié est un gage de qualité du panel, et qu'il est préférable de recruter par différents modes (*online* et *offline*).

Les instituts se livrent à de nombreuses analyses pour comparer, selon l'origine des panélistes, les paramètres de base tels que le taux de participation aux études proposées, le temps de remplissage du questionnaire, la cohérence des réponses, etc. Il semble qu'il y ait peu de différences dans les comportements de consommation, comme dans la qualité des réponses, en fonction des différentes origines des panélistes.

Le risque de « professionnalisation » des répondants semble nettement plus important. Le recours à un système d'*incentive* (tirage au sort, loterie, points monnayables, cadeaux...) pourrait influencer sur le profil de ces répondants, que certains n'hésitent pas à qualifier de « chasseurs de primes ».

Les études réalisées par les instituts sur ce thème se veulent rassurantes en montrant que l'attrait du gain ne constitue pas la motivation première. Mais la variation des résultats selon le système de rémunération et du mode de recrutement ne laisse pas planer beaucoup de doutes... Avec l'essor des études *online* ces rémunérations deviennent de plus

en plus importantes et l'impact sur le recrutement ne peut que s'aggraver compte tenu des difficultés économiques croissantes de bon nombre de ménages !

On sait qu'il existe une proportion non négligeable de panélistes qui sont inscrits dans plusieurs panels. Derrière la question de la « professionnalisation » des répondants se pose celle de l'impact sur la qualité des réponses de ces participations multiples à des enquêtes. De nombreuses études ont été menées sans que l'on puisse montrer définitivement que les échantillons qui contiennent plus d'hyperactifs donnent des résultats moins valides ou moins fiables.

Le mode de collecte une fois

Une étude comparative¹ a été menée en Belgique auprès de 1 015 personnes avec le même questionnaire passé auprès de quatre sous-échantillons correspondant aux quatre principaux modes de collecte :

- envoi postal à un échantillon aléatoire ;
- en face à face par la méthode de la route au hasard ;
- par téléphone avec échantillon probabiliste par numérotation automatique ;
- par *access panel* avec la méthode des quotas.

Ces quatre échantillons ont été appariés sur le plan de l'âge et du sexe, afin que les différences ne soient dues qu'au mode de collecte. Les résultats ont montré certaines différences :

- peu de différence entre trois des quatre modes au niveau socio-démographique, seul le postal se singularise en étant davantage rural ;
- pour les comportements de consommation (produits courants, proportion d'*early adopters*, sensibilité aux marques), le téléphone se distingue par une plus faible consommation de produits courants, mais davantage de voyages et de produits financiers ;
- le *online* est plus consommateur d'appareils photo numériques, et plus *early adopter*.

Les études *online* donnent en général des résultats plus « durs » que les études par téléphone, qui présentent le plus d'écart par rapport aux autres modes de collecte.

Richesse et sincérité

Le contexte des réponses dans les études *online* présente des caractéristiques d'un intérêt certain :

- L'asynchronisme : le répondant a le choix du moment où il souhaite répondre (il n'y pas de *timing* imposé) et la possibilité de reprendre là où il s'est



« I have been told that torture is foreign to the law of England, but this must be a mistake, for the English law is full of the most affecting examples of the cruel torture of the English language. If we look through the statute-book we shall feel a thrill of horror at the wretched straining of words, the frightful dislocation of common sense, the

arrêté. On peut donc imaginer des répondants plus disponibles, plus concentrés, plus impliqués.

- Il est possible de montrer des photos et des schémas : à condition de ne pas surcharger le questionnaire avec de trop nombreuses illustrations, c'est un des points forts de ce mode de recueil, permettant au répondant de prendre son temps.

- L'écran et le mode d'expression lui permettent de se sentir protégé et de dire sans retenue tout ce qu'il veut dire. L'écrit est nettement plus riche et argumenté que par téléphone pour les questions ouvertes. C'est un discours sans doute plus direct, plus franc, non médiatisé ou réduit par l'enquêteur qui rechigne parfois à taper le verbatim dans son intégralité.

Avec ce mode de recueil auto-administré sans interaction avec un enquêteur, il y a donc moins d'auto valorisation et d'alignement sur le politiquement correct, pas de biais enquêteur.

Online pas moins plus pire ?

Au bilan... et sous réserve de proposer des questionnaires d'une durée raisonnable, clairs, non ambigus et comprenant des explications, soit en observant les règles de bases valables pour toutes les études, la pratique montre que les niveaux de scores sont fréquemment différents entre une étude réalisée *online* et une étude plus classique, mais avec des hiérarchies qui s'avèrent très souvent identiques. L'ensemble des résultats conduit généralement à des conclusions similaires, mais les internautes membres d'un panel *online* révèlent par exemple des comportements plus ouverts à l'innovation technologique.

Si les *access panels online* sont souvent plus urbains, plus jeunes, mieux éduqués, et plus riches que la population globale, le postal est souvent plus vieux, plus ouvrier, moins éduqué. Le téléphone, est plus « inactif » et excluant, si l'on ne prend pas de dispositions spécifiques en réalisant des appels de numéros de mobiles générés automatiquement, les abonnés exclusifs de mobiles étant plus jeunes et ayant des revenus moins élevés.

Discuter la validité des études *online* suggère implicitement qu'il existe des terrains parfaits, à la représentativité absolue. Or, aucune méthode de recueil n'est parfaite, chacune ayant ses avantages et ses biais. L'échantillonnage parfait n'existe pas, et les frontières entre aléatoire et non aléatoire sont souvent minces. Il existe un continuum de méthodes plus ou moins aléatoires, et des échantillons plus ou moins représentatifs.

L'utilisation d'Internet comme mode de recueil est devenu courante dans les instituts d'études. Comme pour les autres méthodes (en salle, au domicile, par téléphone...), certaines précautions sont indispensables. Elles concernent :

- le choix des répondants à qui les invitations sont envoyées ;

- la vérification des répondants sur le nombre de leurs participations au cours des trois ou six derniers mois (ce qui est demandé pour les autres modes de recueil) et en termes d'ancienneté dans le panel ;

- le contrôle de la « réalité » des répondants ;

- l'élimination des « défauts » de l'échantillon.

Une réflexion s'impose pour décider en connaissance de cause d'un éventuel changement de méthode. Actuellement de nombreuses questions se posent sur le passage du recueil téléphonique à l'Internet pour les enquêtes barométriques. Il reste qu'à la lumière des recherches connues à ce jour, on ne peut remettre en cause systématiquement la validité des résultats des échantillons *online*, même si il s'agit de constats plus empiriques que théoriques.

Alain Tripier

1. Niels Schillewaert, Amelies Verhaeghe, Kristof de Wulf, Bert Weijters, 2007, "Social Class, Consumption and Life Style Differences between Modes of Data Collection", <http://www.insites.eu/02/documents/whitepapers/02%20Method%20Comparison.pdf>

Fidèle malgré tout (le mal dit du PIB)

On dit beaucoup de mal du PIB, le produit intérieur brut, depuis un certain temps (cf. *Lettre blanche* n°52). Je voudrais en dire du bien ou plutôt le défendre, car le pauvre n'est pour rien dans sa mauvaise réputation. Cela étant, malgré cette remise en cause, il continue à être utilisé journallement, non seulement pour mesurer la richesse des pays, mais aussi leurs déficits, ce qui est tout à fait contestable, mais ne dérange personne... sauf moi.

On dit que le PIB mesure mal les richesses. Les enseignants qui le présentaient, et qui avaient un peu de recul, avaient coutume de dire que le statisticien qui épouse sa cuisinière faisait baisser le PIB, pour expliquer que cet indice ne prend pas en compte les services non payants, lesquels sont tout aussi utiles que les autres. On lui reproche aussi, ou surtout, de ne pas mesurer le bonheur ou plutôt le bien-être. Effectivement, il en est bien incapable. Mais il y a d'autres indices pour cela, par exemple :

l'Indice du développement humain, qui combine revenus, santé et éducation et qui est utilisé assez systématiquement depuis un certain nombre d'années et toutes sortes d'autres, comme ceux utilisés par l'Insee dans son dernier *Portrait social*. En fait, le PIB ne fait que mesurer les biens et services produits, que ceux-ci soient indispensables, ne servent à rien ou, pire, nous fassent du mal. Ne pourrait-on alors se contenter de mesurer que ce qui fait du bien ? On pourrait par exemple sortir les cigarettes de son calcul, comme on le fait pour certains indices des prix, puisque ce produit est nocif. Généralement, car j'ai un ami qui en fume une seule par semaine, ce qui n'affectera sûrement pas sa santé. Idem pour l'alcool, nocif seulement en cas d'excès. Et on a malheureusement besoin de temps à autre de ces horreurs que sont les armes...

De toutes les façons il ne faut pas essayer de rendre cet indice vertueux. La question n'est pas là. Le PIB rend compte de la production et donc aussi des revenus. Quelle est la préoccupation première de nos contemporains, avant la sécurité ? C'est l'emploi avec la peur du chômage. Or, de quoi dépend l'emploi ? De la production, c'est-à-dire, du PIB. Et comment résorber le chômage ? Par la croissance du PIB. Les « décroissants », qui feraient mieux de s'appeler « alter-croissants »¹, ont raison de mettre en cause la production de tout et de n'importe quoi. Mais, malheureusement, cette production de biens utiles, inutiles et nocifs permet de vivre, car elle donne des salaires... et des dividendes. Ce n'est pas le PIB, qui n'est qu'un thermomètre, qu'il faut mettre en cause, mais cette économie.

Là où la référence à ce PIB pose problème à mon avis c'est pour mesurer la dette et le déficit publics. Tenons-nous à ce dernier. Tout le monde a entendu dire qu'en créant la monnaie unique chaque pays de l'Euroland s'était engagé à ce qu'il ne dépasse pas 3 % du PIB. C'est quoi ce rapport ? C'est, rapporté au PIB, la somme des déficits du budget de l'État, des collectivités territoriales et la Sécurité sociale. *Grosso modo*, en France, ces institutions dépensent 50 % du PIB. Un déficit de 3 % signifie qu'elles n'encaissent que 47 % de ce même PIB.

Est-ce une manière courante et logique de mesurer un déficit ? Supposons que mon salaire annuel soit de 20 000 euros et que j'en dépense 25 000, ce qui m'oblige à en emprunter 5 000 : je dirais que mon déficit est 20 %, si je le rapporte à ma dépense, ou de 25 %, si je le rapporte à mon

revenu. Il ne me viendrait pas à l'idée, vu que mon revenu est une partie du chiffre d'affaires de la boîte qui me paye, son PIB en quelque sorte, de le rapporter à celui-ci.

Si on rapporte un déficit de 3 %, par rapport au PIB, non plus à ce dernier mais à la dépense (soit 50 % du PIB), cela devient 6 %. En 2009, et il en sera de même à peu de chose près en 2010, le déficit a été de 8 %, ce qui fait 16 %. Comme les collectivités locales sont soumises à l'équilibre budgétaire, cela signifie que ce déficit public provient surtout de celui de l'État. Effectivement pour ces mêmes années il est de l'ordre de 35 % des dépenses de l'État !

Même si l'on revenait aux critères de Maastricht, il ne faudrait pas se laisser tromper par ce ridicule 3 %. Puisque, en 2008, dernière année où l'on n'était pas trop loin de cette valeur, cela correspondait quand même à un déficit du budget de l'État de 15 % !

Jean Célestin

1. À l'image des « alter-mondialistes », qui ont fini par comprendre – il leur a fallu du temps – qu'il était paradoxal d'être « anti-mondialistes » quand ils rassemblaient des gens du monde entier pour défendre leur cause.



Le bonheur à portée de main...

AH QUEL PLAISIR que la lecture de cette lettre 52 d'avril 2010 ! Et quelle belle éclaircie dans la pénombre actuelle :

Vous avez dit pénombre ! Quelle pénombre ? Mais il y a le choix, jugez plutôt :

-une pénombre d'origine volcanique et islandaise, réelle paraît-il, qui poussée par des vents fluctuants ou tourbillonnants, cloue ou peut clouer au sol toute notre flotte de nombres sacrés, 320, 380, 747 ...

-une pénombre purement française, créée par une fatigue psychique intense qui est peut-être déjà une névrose. Vite une analyse pour sortir de cette incertitude et retrouver quelque espoir : on ne manque pas d'experts prêts à s'écharper pour dire si c'est freudien ou pas et iriser notre horizon !

-une pénombre européenne d'origine financière, qui assombrit les comptes des États, rend opaques les déficits, obscurcit l'avenir ? Rien d'étonnant à ce que la crise démarre en Grèce : rappelez-vous : le tonneau des Danaïdes, c'était en Argolide...

Ah ! quel beau texte que celui sur la religion du chiffre ; sur ces phrases définitives, puisque toujours d'actualité neuf mois après leur énoncé :

« C est comme cela que l'on se met à avancer en aveugle, tout en étant persuadé de savoir où l'on va ! »

« Comment ne pas voir que nous avons un problème ! »

(commentaire personnel, peut-être même plus d'un ?)

Quelles belles envolées, une sacrée plume ! Si on en connaissait le nom, il mériterait une décoration.

Mais depuis que l'on s'intéresse sérieusement aux religions en France, l'analyse est simple, les solutions évidentes : arrêtons de nous enfermer dans cette religion du chiffre, comme nous arrêtons celles (ou ceux ?) qui s'enferment dans leur burka...

Quel régal de déguster cette analyse sur la disparition des circulaires ministérielles : c'est la quadrature du cercle, elle est forcément entreprise par un cercle de quadras tueurs, tous issus de l'École Normale des Annihilations.

Ah ! quelle joie de lire cette belle étude faite sur le recensement en France ! Quel plaisir de voir comment on peut fausser le résultat en citant ou

non la date, en tenant compte du contexte géographique et des frontières, des doubles comptages...

C'est d'ailleurs peut-être une des raisons de cette fatigue nationale : à force de se compter et de se recompter, sans arriver à obtenir un résultat incontestable, le Français se fatigue ! voyez plutôt : 63 601 002 ou 64 667 000, ou... C'est tout de même pas la même chose... et depuis ça a encore bougé... et en plus il y en a qui veulent nationaliser à tour de bras et d'autres qui veulent dénationaliser à tour de vice...

Pourtant depuis le temps que l'on fait des recensements, ça ne devrait plus poser de problème : que promettait Big brother alors ! On est déçu...

Merci à tous les contributeurs de cette lettre pour leurs analyses pertinentes, amusantes et instructives.

Ça ne simplifie malheureusement pas l'acceptation des nombreuses affirmations qui nous arrivent de tous les côtés, comme la nécessité de la centaine de milliards pour sauver la Grèce, des milliers de milliards pour sauver les retraites...

Un grand merci pour la diffusion de cette lettre et pour son illustration adaptée.

Patrick van Effenterre

... pour vingt-trois euros

Bonjour, madame Pénombre,

Comme j'aime beaucoup ce que vous faites et que je crois, de plus en plus, qu'on est dans un monde qui brille de mille feux factices, feux qui illuminent mais n'éclairent pas puisque, tous les sages vous le diront, c'est le contraste qui donne le relief, que je crois, donc, à l'absolue nécessité de l'éclairage par une pénombre assumée, je vous envoie ma cotisation.

Veillez croire, etc.

Un adhérent de Marseille

Chers adhérents,

Merci de ces mots agréables et merci aussi à tous ceux qui ont renouvelé leur soutien lors de la réception d'un numéro 53 assez léger. Faites connaître notre lettre dans votre entourage : des exemplaires des anciens numéros seront mis à votre disposition sur demande par courrier électronique ou postal.

Cotisation annuelle 23 €, chômeurs et étudiants 5 €

Pénombre, 32 rue de la Clef, Paris 5^{ème}

CE NUMÉRO CONTIENT...

Édito		Une
DÉBATS ET REBONDS		
La pierre philosophale ?	Alfred Dittgen	2
SCIENCES		
Allez les filles !	Pénombriens	4
Depuis Ravaillac	Fabrice Leturcq	5
Le nombre c'est le pié	Un encyclopédiste	5
SOCIÉTÉ		
Allez les garçons !	Alain Gély	5
Pourquoi les nombres de partenaires...	Michel Bozon	7
Éloignements : les coûts s'envolent	Bruno Aubusson de Cavarlay	7
SANTÉ		
Ne prenez pas les chiffres en grippe !	Aube Twilight, François Sermier	9
POLITIQUE		
Musclor toujours là	Bruno Aubusson de Cavarlay	11
Brèves		12
RELIGION		
Sondages estivaux	Daniel Cote-Colisson	13
Miracles en ligne : soyez <i>early adopter</i>	Alain Tripier	15
Fidèle malgré tout (le mal dit du PIB)	Jean Célestin	17
MÉDIAS		
Le bonheur à portée de main...	Patrick van Effenterre	19
... pour 23 euros	Un ami de Marseille	19

Les dessins de ce numéro, pages 2, 9, 13 et 18, ont été réalisés par Michel Lorcy. Les illustrations de la une et des pages 6 et 15 sont faites à partir de bois gravés par Ahu illustrant Maryse jeune fille de Pierre Villetard, Le livre moderne illustré, 1931. Celles des pages 4 et 5 sont reproduites de L'arithmétique sans peine de Cluzel (Professeur de Mathématiques) & Rougeaux (Inspecteur de l'Enseignement Primaire) à la Librairie classique Eugène Belin, 1949. Pages 11 et 16 revient le héros du numéro manquant, sorti du Punch's almanach for 1853 published at the office, 85, Fleet street, London, and sold by all booksellers.

Les adhérents de l'association Pénombre peuvent demander leur inscription pour participer à un forum de discussion sur l'usage des nombres dans le débat public. Cette demande doit être adressée par courrier électronique à forum@penombre.org

Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude



Conseil d'administration : Béatrice Beauvils, Jean-René Brunetière (président), Daniel Cote-Colisson (vice-président), Michelle Folco (secrétaire), Georges Gontran (trésorier), Mathias Kende, Fabrice Leturcq, Nicolas Meunier, François Sermier.

Conseil élargi : Bruno Aubusson de Cavarlay, Elisabeth Callu, Chantal Cases, Alfred Dittgen, Karin van Effenterre, Corine Eyraud, Alain Gély, France-Line Mary-Portas, Jean-Étienne Mestre, Lise Mounier, Pierre Nordemann, Claudine Schwartz, Jan Robert Suesser, Alain Tripier, et les membres du conseil d'administration.

Lettre blanche : directeur de la publication : Jean-René Brunetière, correctrice : Bessie Leconte

Adresse postale : Pénombre, 32 rue de la Clef, F 75005 Paris **Courriel** : redaction@penombre.org

Site internet : <http://www.penombre.org>

ISSN 1959 – 7851